

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**REUNION REGIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES
DIRECTIVES N° 3/2014/CM/UEMOA ET N°4/2014/CM/UEMOA
DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

ROYAL BEACH HOTEL, OUAGADOUGOU (BURKINA FASO), 24 au 26 mai 2016

RAPPORT FINAL

I- INTRODUCTION

Du 24 au 26 mai 2016, s'est tenue à ROYAL BEACH HOTEL de Ouagadougou au Burkina Faso, la réunion régionale pour la mise en œuvre des directives N° 3/2014/CM/UEMOA et N°4/2014/CM/UEMOA dans les Etats membres de l'UEMOA.

Organisée par la Commission de l'UEMOA, cette rencontre avait pour objectif d'évaluer le niveau de mise en œuvre, par les Etats membres de l'UEMOA, des deux Directives et de renforcer les capacités des experts statisticiens et informaticiens desdits Etats sur l'élaboration des bulletins statistiques des pêches.

Ont pris part à cette réunion, les Directeurs des pêches ou leurs représentants et les experts statisticiens et informaticiens des Etats membres, les cadres de la Commission de l'UEMOA, ainsi que les Consultants du Consortium (IRD - Agrocampus Ouest - Oceanic Développement).

La liste des participants est jointe en annexe I.

II- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame **Maria Luisa FERREIRA**, Directeur de Cabinet du Commissaire chargé du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement empêché.

Cette cérémonie a été marquée par une seule intervention, celle de Madame **Maria Luisa FERREIRA**.

Dans son discours d'ouverture Madame **Maria Luisa** a, au nom de Monsieur **Cheikhe Hadjibou SOUMARE**, Président de la Commission de l'UEMOA et en son nom propre, souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Elle a rappelé l'importance socio-économique du secteur de la pêche dans les Etats de l'Union et souligné que ce secteur est confronté, de plus en plus, à des difficultés liées à la rareté et à la surexploitation des ressources halieutiques. Madame le Directeur a indiqué que l'adoption des deux Directives en 2014 est apparue comme une priorité pour la commission de l'UEMOA pour faire face aux difficultés évoquées.

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier au nom du Président de la Commission, Madame **Maria Luisa FERREIRA** a souhaité plein succès aux travaux et n'a pas manqué de remercier son **Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE**, Président du Burkina Faso, son Gouvernement et le peuple burkinabè pour leur soutien constant à la Commission dans l'exécution de ses projets et programmes communautaires.

III- DEROULEMENT DES TRAVAUX

3.1. *Mise en place du bureau de la réunion*

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, le bureau de la réunion a. Il a été mis en place présidium comme suit :

- **Président** : M. Cheikh FALL (**SENEGAL**);
- **Premier rapporteur** : M. Kossi AHOEDO (**TOGO**) ;
- **Deuxième rapporteur** : M. Arsène F. M. d'ALMEIDA (**BENIN**).

3.2. *Adoption des projets d'ordre du jour et de programme de travail*

Les projets d'ordre du jour et de programme de travail ont été examinés et adoptés après amendements.

3.3. *Présentation des objectifs de la réunion*

La Commission de l'UEMOA, dans une introduction liminaire a rappelé les objectifs de la rencontre de même que les principaux résultats attendus.

Les objectifs se présentent comme suit :

- (i) partager les dispositions des Directives n° 03/2014/CM/UEMOA et Directive n°04/2014/CM/UEMOA ;
- (ii) faire le point des dispositions législatives, réglementaires et administratives prises pour la mise en œuvre de ces Directives ;
- (iii) mieux cerner la situation et les difficultés rencontrées dans la transposition et la mise en œuvre des Directives ;
- (iv) réfléchir sur les conditions appropriées pour accélérer la transposition desdites Directives.
- (v) renforcer les capacités des statisticiens et informaticiens membres du groupe de travail statistique des pêches pour la production de bulletins statistiques des pêches.

En ce qui concerne les principaux résultats, il est attendu de la rencontre que :

- (i) les dispositions contenues dans la Directive n° 03/2014/CM/UEMOA et la Directive n°04/2014/CM/UEMOA soient mieux connues ;
- (ii) le point des dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires prises pour la mise en œuvre de ces directives soit connu ;
- (iii) la situation et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des directives soient mieux cernées ;
- (iv) les conditions appropriées pour accélérer la mise en œuvre desdites directives soient définies ;

- (v) les capacités des statisticiens et informaticiens membres du groupe de travail statistique des pêches pour la production de bulletins statistiques des pêches soient renforcées.

3.1. *Présentation des contenus des Directives n° 03/2014/CM/UEMOA et la Directive n°04/2014/CM/UEMOA*

Une présentation relative aux contenus des deux Directives a été faite par la commission de l'UEMOA.

Concernant la n°04/2014/CM/UEMOA, elle comprend huit titres, huit chapitres et soixante articles qui traitent des dispositions générales, de la gestion de la pêche et de l'aquaculture, de l'exercice de la pêche et de l'aquaculture, des produits halieutiques, de la recherche et de la collecte des données, des infractions et de sanctions et des dispositions finales

S'agissant de la Directive n° 03/2014/CM/UEMOA, elle comprend huit chapitres et 44 articles qui traitent des dispositions générales, de l'objet et du champ d'application, des principes généraux, des conditions d'accès aux ressources halieutiques, des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance des activités des navires et embarcations de pêche, suivi des infractions en matière de pêche, la coopération communautaire et des dispositions finales.

3.2. *Présentation par les Etats membres des dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires prises pour la mise en œuvre de ces directives*

Le niveau de mise en œuvre des Directives n°03/2014/CM/UEMOA et n°04/2014/CM/UEMOA, a été présenté par chaque Etat membre. Les principaux points à retenir de ces présentations se résument comme suit :

- la transposition des deux directives a démarré dans tous les Etats membres ;
- la plupart des textes pris par les Etats membres sont antérieurs aux deux Directives mais prennent en compte certaines de leurs dispositions ;
- la Commission de l'UEMOA n'est pas informée des actions menées par les Etats membres dans le cadre de la transposition desdites Directives ;
- des difficultés dans la transposition de ces deux Directives notamment l'insuffisance des ressources humaines et financières et l'instabilité institutionnelle.

3.3 -Présentation des lignes directrices pour la transposition des directives communautaires

Cette présentation a été faite par la Commission de l'UEMOA et a porté sur les principes et modalités pratiques de transposition. Cette présentation a permis aux participants de maîtriser le processus de transposition de directives.

3.4- renforcer les capacités des statisticiens et informaticiens membres du groupe de travail statistique des pêches pour la production de bulletins statistiques des pêches

A ce niveau le consortium a présenté les méthodes d'extraction semi-automatiques des indicateurs et de génération guidée des graphiques. Il s'en est suivi des travaux pratiques effectués par les participants notamment la finalisation des bulletins du suivi de la pêche continentale portant sur les captures, l'effort de pêche, les flux de transformation et de commercialisation et les prix et valeurs échangés sur les produits de la pêche.

Au terme des trois jours de formation, les experts disposent de meilleures capacités à produire des bulletins statistiques sur la pêche.

3-5-Proposition d'une feuille de route

Une feuille de route a été proposée par la commission. Il a été retenu que cette feuille de route soit versée dans les recommandations de l'atelier.

IV- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion les résultats de la réunion ont été atteints.

A l'issue des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit :

➤ des Etats membres :

- informer la Commission sur l'état d'avancement du processus de transposition des deux Directives tous les six mois ;
- transposer et notifier à la Commission de l'UEMOA toutes les dispositions de droit interne prises pour transposer les Directives n°03/2014/CM/UEMOA et n°04/2014/CM/UEMOA sur la pêche et l'aquaculture dans un délai d'un an ;
- informer la Commission de l'UEMOA sur les éléments prévus par les articles 28, 36, 42 de la Directive n°04/2014/CM/UEMOA et les articles 39, 41 de la Directive n°03/2014/CM/UEMOA, après transposition ;

- organiser avec l'appui de la Commission des ateliers nationaux de sensibilisation sur les textes après transposition.

➤ **de la Commission de l'UEMOA**

- mettre en place un Groupe de Travail composé des directeurs en charge des pêches, des juristes et des représentants des structures chargées du suivi, contrôle et surveillance des pêches de chaque pays.
- Organiser des ateliers nationaux de sensibilisation avec l'appui de la Commission

V- CEREMONIE DE CLOTURE

Les travaux de l'atelier ont pris fin le jeudi 26 mai 2016 par l'examen et la validation du rapport de l'atelier et la cérémonie de clôture.

Fait à Ouagadougou, le 26 mai 2016

Président

M. Cheikh FALL

Premier rapporteur

M. Kossi AHOEDO

Deuxième rapporteur

M. Arsène F. M. d'ALMEIDA

LISTE DE PRESENCE

REUNION REGIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE PORTANT REGIME COMMUN DE SCS DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

Ouagadougou, du 24 au 26 mai 2016

N°	NOM & PRENOM	FONCTION / STRUCTURE	ADRESSE (mail + téléphone)
BENIN			
1.	M. d'ALMEIDA Arsène Fortuné Madelon	Représentant du Directeur de la Production Halieutique	E-mail : almeida_arsene@yahoo.fr Tél : (229) 95 59 46 42 / 90 90 20 16
2.	M. GOKOU Gérard Cossi	Chef de Division Contrôle et Suivi des Produits de Pêche	E-mail : gokougerard@yahoo.fr Tél: (229) 97 87 28 17 / 94 24 10 16
3.	M. GANGBAZO Kasseau Herman Hector	Chef de Division Statistique des Pêches / Direction de la Production Halieutique	Email : kasseau@yahoo.fr Kasseau75@gmail.com Tel : (229) 97 88 29 35
4.	M. GNIKPO Fassinou Aristide	Chef de Service Suivi Evaluation / Direction de la Production Halieutique	E-mail: fassinou1@yahoo.fr fassinou3@gmail.com Tél : (229) 97 69 67 27
BURKINA FASO			
5.	M. ZERBO Henri	Directeur Général des Ressources Halieutiques / MRAH	E-mail : henri_zerbo@hotmail.com Tél : (226) 70 12 63 48
6.	M. SAWADOGO Philippe	Directeur de la Pêche	E-mail : philippekiswendsida@gmail.com Tél : (226) 70 22 40 54
7.	M. SYLLA Harouna	Halieute, Chef de Service Suivi et Evaluation	Email : hsylla90@yahoo.fr Tél : (226) 71 39 32 06 / 78 78 74 75

N°	NOM & PRENOM	FONCTION / STRUCTURE	ADRESSE (mail + téléphone)
COTE D'IVOIRE			
8.	Mme GUEU Tello Rachel	Sous-Directeur des Affaires Juridiques Direction des Affaires Juridiques	Email : tellorach@yahoo.fr Tél : (225) 07 82 02 18
9.	M. FOFANA Bina	Sous-Directeur des Pêches Maritime et Lagunaire	Email : binalafig@aviso.ci : binafof@yahoo.fr Tél : (225) 07 65 51 02
10.	M. TANOH Tahadjo Firmin	Chargé d'Etude / Service Informatique	E-mail: tahadjo@yahoo.fr Tél : (225) 57 58 57 47
11.	M. DJOU Kouadio Julien	Statisticien à la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche	Email : djoujulien@yahoo.fr Tel : (225) 06 00 08 52
GUINEE-BISSAU			
12.	Mme FORTES CABRAL D'ALMADA Naula	Chef de Répartition de Statistique de la Pêche Industrielle Secrétariat d'Etat de Pêche Maritime	Email : fanytur@hotmail.com Tel : (245) 95 580 48 17
13.	M. NHAGA Luis	Responsable du Centre de Contrôle et Monitorization du Navire de Pêche FISCAP	Email : luisnhaga@hotmail.com Tel : (245) 95 531 31 15
14.	Mme PINTO GOMES FERREIRA DUARTE Josepha Manuella	Directrice de Service Statistique, d'Information et Publication de Documents / CIPA	Email : josephapinto@hotmail.com Tel : (245) 95 582 85 48
15.	M. CABRAL Joao	Biologiste Statisticien et Responsable de la Statistique de la Pêche Industrielle CIPA	Email : joacabral68@hotmail.com Tel : (245) 96 660 78 30/95 590 83 67
MALI			

N°	NOM & PRENOM	FONCTION / STRUCTURE	ADRESSE (mail + téléphone)
16.	M. KOSSIBO Bocari Allaye	Directeur National Adjoint de la Pêche Mali	E-mail : kossibobocariallaye@yahoo.fr Tel : (223) 79 29 23 20 / 66 94 02 30
17.	M. SARRO Alhousseyni	Chef Bureau Statistique et Suivi Evaluation	E-mail : alhouseinysarro@yahoo.fr Tel : (223) 76 01 53 64
18.	M. TRAORE Boureima	Directeur Régional Pêche Mopti – MALI	Email : boureimatraore@gmail.com; Tél. : (223) 66 76 22 89
NIGER			
19.	M. HAROUNA Talatou	Directeur Pêche et Aquaculture	E-mail : h.talatou@yahoo.fr Tel : (227) 90 95 54 60
20.	M. HAMIDOU Idrissa	Informaticien : Chef de Division Informatique et Base de Données	E-mail : idrissa_hamidou@yahoo.fr Tel : (227) 96 57 46 03
21.	M. MATHIEU BELLO Hassan	Directeur Adjoint de la Pêche et Aquaculture / Expert	E-mail : hassan.bello@yahoo.fr Tel : (227)96 27 37 07/93 90 88 71
SENEGAL			
22.	M. DIEDHIOU Abdoulaye	Chef de la Division Pêche Industrielle	E-mail : laye78@yahoo.fr Tel : (221) 77 436 66 12/33 821 94 69 77 566 38 35
23.	M. FALL Cheikh	Chef de Division Inspection et Contrôle Direction Protection et Surveillance des Pêches	E-mail : cheihf@gmail.com Tel : (221) 77 436 66 12/33 821 94 69

N°	NOM & PRENOM	FONCTION / STRUCTURE	ADRESSE (mail + téléphone)
		(DPSP), Sénégal	
24.	M. FADIABA Oumar	Chef de l'Unité Observatoire Economique des Pêches Cellule d'Etudes et de Planification	E-mail : fadiabaoumar11@gmail.com Tel : (221) 77 436 66 12/33 821 94 69
25.	M. SECK Seydou	Chef du Bureau Statistiques de la Direction de la Pêche Continental	E-mail : msseck@hotmail.com Tel : (221) 33 846 58 96/77 572 21 61
TOGO			
26.	M. AHOEDO Kossi	Chef de la Section Promotion des Pêches Direction des Pêches et de l'Aquaculture TOGO	E-mail : kahoedo@yahoo.fr Tel : (228) 90 06 95 10
27.	M. BEIGUE ALFA P'Ham Fabrice	Biologiste / Direction des Pêches et de l'Aquaculture (D.P.A.)	E-mail : ibn_fabrice@yahoo.fr Tel : (228) 90 05 22 98
28.	M. ASSOGBA Kokouvi Dziedzom	Attaché d'Administration / Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA)	E-mail : asserghino@gmail.com Tél : (228) 92 43 47 89
29.	Mme DEGBE Kobilé	Chef de Division des Normes et de la Règlementation au MAEH (TOGO)	E-mail : kobildegbe@ymail.com Tél : (228) 92 04 30 05
CONSULTANTS			
30.	M. SOUMAH Mohamed	Chef de Service Informatique au CNSHB	Email : soumahmohamed2009@gmail.com Tél : (224) 622 01 70 85
31.	M. MORAND Pierre	Chargé de Recherche IRD, Biostatisticien	Email : pierre.morand@ird.fr Tél : (33) 01 48 02 59 92

UEMOA			
32.	Mme FERREIRA Maria Luisa	Directeur des Ressources Animales et Halieutiques	mlferreira@uemoa.int Tél : (226) 25 32 88 10
33.	M. NDONG Diégane	Chargé des Ressources Halieutiques	dndong@uemoa.int Tél : (226) 25 32 87 55
34.	Mlle BASSOLE Yassimine Aïcha	Juriste	yabassole@uemoa.int
35.	M. MOUMOUNI Ousmane	Informaticien	omoumouni@uemoa.int Tél : (226) 25 32 86 34
36.	M. KONATE Aboubacar Jemarjoph Junior	Agent Administratif et Financier	ikonate@uemoa.int Tél : (226) 25 32 88 55
37.	Mlle ILBOUDO Alice Inès	Secrétaire de Direction	kamilboudo@uemoa.int Tél : (226) 25 32 88 56
38.	M. SOMA Moussa	Huissier	msoma@uemoa.int Tél : (226) 25 32 88 02

ANNEXES

Tableau récapitulatif des dispositions mises en œuvre en vue de la transposition des Directives N° 3 et 4 de l'UEMOA par le Bénin

N°	Mesures	Directive N° 3	Directive N° 4	Difficultés	Observations
1.	LEGISLATIVES	Loi- Cadre n°2014_19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin	Loi n°84-009 du 15 mars 1984 relative au contrôle des denrées alimentaires Loi- Cadre n°2014_19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin		
2.	REGLEMENTAIRES	Avant-Projet de décret portant sur le suivi, le Contrôle et la Surveillance des Pêches en République du Bénin Projets d'arrêtés d'application des différents projets de décrets relatifs à la loi-cadre	- Décret n° 114 du 09 avril 2003 portant assurance qualité des produits de la Pêche en République du Bénin -Projet de décret fixant les modalités d'exercice de la Pêche en République du Bénin - Projet de décret fixant les modalités d'exercice de l'aquaculture en République du Bénin Arrêté n°74, MAEP/D-CAB/SGM/DP/DE/SA du 26 février 2009 portant fixation des règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ; Arrêté n°75, MAEP/D-CAB/SGM/DP/DE/SA du 26 février 2009 portant établissement des principes généraux et les prescriptions générales	-Difficultés administratives du fait des priorités des Gouvernements successifs ; -Inexistence de coopération entre les pays membres pays membres de l'UEMOA pour des actions conjointes de surveillance ; -Insuffisance de personnel qualifié ; -Insuffisance de moyens financiers ; -Insuffisance de moyens matériels de mise en œuvre.	

			<p>de la législation alimentaire, de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité de denrées alimentaires</p> <p>Arrêté n°122, MAEP/D-CAB/SGM/DP/DE/SA du 23 mars 2009 portant l'hygiène des denrées alimentaires ;</p> <p>Arrêté n°123, MAEP/D-CAB/SGM/DP/DE/SA du 23 mars 2009 portant règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;</p> <p>Arrêté n°133, MAEP/D-CAB/SGM/DP/DE/SA du 30 mars 2009 portant règlement des contrôles officiels destinés à vérifier la conformité de la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux</p> <p>Projets d'arrêtés d'application des différents projets de décrets relatifs à la loi-cadre</p>		
3	ADMINISTRATIVES	<p>-Institution de la Division Police de pêche au niveau de la Direction de la Production Halieutique (Ex Direction des Pêches) ;</p> <p>-Elaboration de document de stratégie de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) ;</p> <p>-Actions conjointes entre la Direction de</p>	<p>Institution d'une autorité compétente des produits halieutiques dans le domaine de la qualité sanitaire</p> <p>Analyse des risques</p>		

		la Production Halieutique, la Marine Marchande, les Forces Navales et la Police Fluviale ; -Dotation de patrouilleurs par le Gouvernement aux Forces Navales			
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES DE L'UEMOA SUR LA PECHE par le Burkina Faso

PAYS	MESURES	DIRECTIVE N° 3	DIRECTIVE N° 4	D
BURKINA FASO	LEGISLATIVES	La loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso	La loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso	1. in sc pê l'a 2. re fir hu (ju
	REGLEMENTAIRES	<p>1. Arrêté conjoint n°00042/MAHRH/MECV/ du 5 juin 2007 portant autorisation et organisation de la pêche au Burkina Faso</p> <p>2. Arrêté conjoint n°99-015/MEE/MEF/MATS, mai 1999, portant fixation des redevances liées à l'exploitation des ressources halieutiques au Burkina Faso</p> <p>3. Arrêté conjoint n°00044/ MAHRH /MECV/MRA /MS/ MCPEA/ MATD du 08 juin 2007 portant fixation des mesures d'hygiène et de conditions de manipulation, transport et de stockage des produits de pêche au BF</p> <p>4. Décret N°2012-112/PRES/PM/MEDD/MEF/MICA du 31 décembre 2012 portant organisation du commerce des produits halieutiques au BF</p> <p>5. Arrêté n°99-036 /MCIA/SG/DGC/DCIC du 8 juin 1999 portant modalités d'acquisition de la licence de commercialisation du poisson au Burkina Faso</p> <p>6. Arrêté n°2000-003/MEE/MEF portant fixation des redevances des licences de commercialisation du poisson au Burkina Faso</p> <p>7. Arrêté conjoint n°00041/MAHRH/MECV du 5 juin 2007 portant concession de pêche au Burkina Faso</p> <p>8. Arrêté conjoint n°00044/ MAHRH /MECV/MRA /MS/ MCPEA/ MATD du 08 juin 2007 portant fixation des mesures d'hygiène</p>	<p>1. Arrêté conjoint n°00042/MAHRH/MECV/ du 5 juin 2007 portant autorisation et organisation de la pêche au Burkina Faso</p> <p>2. Arrêté conjoint n°99-015/MEE/MEF/MATS, mai 1999, portant fixation des redevances liées à l'exploitation des ressources halieutiques au Burkina Faso</p> <p>3. Arrêté conjoint n°00044/ MAHRH /MECV/MRA /MS/ MCPEA/ MATD du 08 juin 2007 portant fixation des mesures d'hygiène et de conditions de manipulation, transport et de stockage des produits de pêche au BF</p> <p>4. Décret N°2012-1112/PRES/PM/MEDD/MEF/MICA du 31 décembre 2012 portant organisation du commerce des produits halieutiques au Burkina Faso</p> <p>5. Arrêté n°99-036 /MCIA/SG/DGC/DCIC du 8 juin 1999 portant modalités d'acquisition de la licence de commercialisation du poisson au Burkina Faso</p> <p>6. Arrêté n°2000-003/MEE/MEF portant fixation des redevances des licences de commercialisation du poisson au Burkina Faso</p> <p>7. Arrêté conjoint</p>	1. in sc pê l'a 2. re fir hu (ju

		<p>et de conditions de manipulation, transport et de stockage des produits de pêche au BF</p> <p>9. Décision n°0077 /MAHRH/SG/DGRH du 28 novembre 2007 portant accréditation de véhicules de transport des produits halieutiques frais au Burkina Faso</p> <p>10. Décret n°2012-447/PRES/PM/MEDD/MEF/MAH/MRA/MJPD H/MATDS du 24 mai 2012 portant fixation des barèmes applicables aux infractions au Code forestier</p> <p>11. Décret n°450/PRES/PM/MEDD/MARH/MEF/MATD/SECU/MJ/MDAC/ du 24 mai 2012 portant organisation et conduite des opérations de polices forestières</p> <p>12. Décret n°926/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions dans le domaine de l'environnement</p> <p>13. Décret n°929/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles</p> <p>14. Décret n°2012-447/PRES/PM/MEDD/MEF/MAH/MRA/MJPD H/MATDS du 24 mai 2012 portant fixation des barèmes applicables aux infractions au Code forestier</p> <p>14. Décret n°450/PRES/PM/MEDD/MARH/MEF/MATD/SECU/MJ/MDAC/ du 24 mai 2012 portant organisation et conduite des opérations de polices forestières</p>	<p>n°00041/MAHRH/MECV du 5 juin 2007 portant concession de pêche au Burkina Faso</p> <p>8. Décret N°2012-1065/PRES/PM/MEDD/MATDS du 31 décembre 2012 portant classement de plans d'eau en Périmètres Halieutiques d'Intérêt Economique (PHIE) et modalités de leur gestion</p> <p>9. Arrêté conjoint n°0013/MAHRH/MATD/MFB/MEDEV/MMCE/MRA/MECV du 24 février 2005 portant attributions, composition et fonctionnement des comités de gestion des PHIE</p> <p>10. Décret N°2005-187/PRES/PM/MARH/MCE du 4 avril 2005 portant détermination de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration</p> <p>11. Arrêté conjoint n°00044/ MAHRH /MECV/MRA /MS/ MCPEA/ MATD du 08 juin 2007 portant fixation des mesures d'hygiène et de conditions de manipulation, transport et de stockage des produits de pêche au BF</p> <p>12. Décision n°0077 /MAHRH/SG/DGRH du 28 novembre 2007 portant accréditation de véhicules de transport des produits halieutiques frais au BF</p> <p>15. Décret n°926/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions dans le domaine de l'environnement</p> <p>16. Décret n°929/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des</p>
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources nature	
	ADMINISTRATIVES	<p>Création de:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Direction Générale des Eaux et Forêts chargé du contrôle de la réglementation en matière de pêche et aquaculture au sein du Ministère chargé de l'environnement 2. Direction Générale des Services Vétérinaires chargé du contrôle de la qualité des produits halieutiques 3. Laboratoire Nationale de Santé Animale et 4. Laboratoire National de Santé Publique 5. Création des comités de gestion et des comités de surveillance au sein des Périmètres Halieutiques d'Intérêt Halieutiques 	Application de l'article 12 à travers la création de 3 directions techniques à la Direction Générale des Ressources Halieutiques : 01 direction de la pêche, une direction de l'aquaculture et 01 direction de la valorisation des produits halieutiques	1. in so pê l'a 2. re fir hu (ju

Tableau récapitulatif des dispositions mises en œuvre en vue de la transposition des Directives dans le corpus juridique de la Guinée Bissau

PAYS	MESURES	DIRECTIVE N° 3	DIRECTIVE N° 4	DIFFICULTES	OBSERVATIONS
GUINEE BISSAU	LEGISLATIVES	En cour d'approbation par le conseil des Ministres et promulgation pour le President.	En cour d'approbation par le conseil des Ministres et promulgation pour le President.	Situation financiere et l'alteration constituicionnelle	Attendent l'adoption d'une politique pour conclure des
	REGLEMENTAIRES	En cour d'approbation par le conseil des Ministres et promulgation pour le President.	En cour d'approbation par le conseil des Ministres et promulgation pour le President.	Situation financiere et l'alteration constituicionnelle	Attendent l'adoption d'une politique pour conclure des
	ADMINISTRATIVES	En cour d'approbation par le conseil des Ministres et promulgation pour le President.	En cour d'approbation par le conseil des Ministres et promulgation pour le President.	Situation financiere et l'alteration constituicionnelle	Attendent l'adoption d'une politique pour conclure des

Tableau récapitulatif des dispositions mises en œuvre en vue de la transposition des Directives dans le corpus juridique du MALI

Directives n°3	Directives n°4	Difficultés	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Relecture de la loi 95- 032 du 20 mars 1995 qui régissait la pêche et la pisciculture au Mali pour principalement prendre en compte suffisamment l'aquaculture et faire la cohérence avec la PNDPA, la LOA, la décentralisation et les Directives ; • Une nouvelle loi est promulguée : la loi 2014 –O62 du 29 décembre 2014 déterminant les conditions et principes de gestion de la Pêche et de l'aquaculture au Mali; • Promulgation de cette loi à la même période d'adoption des directives n°03/2014/CM/UEMOA et n°04/2014/CM/UEMOA • la loi 2014-062 du 29 décembre 2014 prend en compte des éléments des Directives n° 04/CM/UEMOA notamment : <ul style="list-style-type: none"> • En ses chapitres II et III du titre II relatifs: À l'approche éco-systémique, au droit de pêche, au permis de pêche, aux espèces protégées, à l'introduction d'espèces); • En ses chapitres II, III, IV et V du titre III relatifs à 	Insuffisance de	Les Directives s'adressent aux pays membres de l'UE. Souhaite

		<p>l'exercice de l'aquaculture, aux aménagements aquacoles, aux établissements d'aquaculture, à la prévention des risques zoo-sanitaires et phytosanitaires, à l'hygiène des produits d'aquaculture destinés à la consommation humaine, à l'utilisation des intrants aquacoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ses chapitres I et II du titre V relatifs aux organes consultatifs et aux organisations socioprofessionnelles 	<p>personnel qualifié</p> <p>Manque de cadres dans le domaine juridique</p>	<p>techn</p> <p>accou</p> <p>proce</p> <p>transp</p> <p>Direc</p>
res		Textes d'application (Décrets et Arrêtés) de la loi 2014-062 du 29 décembre 2014 en cours d'élaboration et vont prendre en compte les Directives	-	
ves		<p>Au plan institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère Elevage et Pêche ; • Direction Nationale de la Pêche ; • Services régionaux, locaux et communaux de pêche ; • Organisations socio-professionnelles de pêche et d'aquaculture ; • Acteurs évoluant dans le sous-secteur de la Pêche et de l'aquaculture ; • Services vétérinaires et laboratoire vétérinaire ; • Ministère de l'Environnement • La cellule de suivi de transposition des directives au Ministère de l'Economie et des Finances. 		

Tableau récapitulatif des dispositions mises en œuvre en vue de la transposition des Directives dans le corpus juridique du Niger

N°	PAYS	MESURES	DIRECTIVE N° 3	DIRECTIVE N° 4	DIFFICULTES
	NIGER	LEGISLATIVES	Projets de textes	Projets de textes, Directive n°104/2014/CAB/PM sur modalités de transfert de compétences et ressources	Insuffisance moyens humains et financiers, lourdeur dans les réformes
		REGLEMENTAIRES	Projets de textes	Projets de textes sur le transfert des compétences et ressources dans le domaine de la pêche	Insuffisance moyens humains et financiers, lourdeur dans les réformes
		ADMINISTRATIVES	Mise en place d'un groupe de travail de révision des textes, suivi, contrôle, surveillance des ressources halieutiques	Création de services communaux et leur dotation en moyens humains, matériels et logistiques	Lourdeur administrative

TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIONS POUR LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES N°03 ET 04 PAR LE TOGO

MESURES	DIRECTIVE N° 3	DIRECTIVE N° 4	DIFFICULTES	OBSERVATIONS
LEGISLATIVES	Révision de la loi 98- 012 du 11 juin 1998 portant réglementation de la pêche pour prendre les préoccupations actuelles. Son adoption est en cours au niveau de l'Assemblée Nationale.	Révision de la loi 98- 012 du 11 juin 1998 portant réglementation de la pêche pour prendre les préoccupations actuelles. Son adoption est en cours au niveau de l'Assemblée Nationale.	Insuffisance de ressources humaines qualifiées	
REGLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté n° 018/MAEP/CAB/SG/DEP du 22 janvier 2007 portant réglementation de la pêche dans les eaux continentales. - Arrêté interministériel n° 10/MCPT/MEF du 7 mai 1996 instituant l'immatriculation obligatoire des pirogues motorisées en République Togolaise (prise en compte de l'article 26 de la directive N°04/2014/CM/UEMOA). - Arrêté ministériel N° 017/MIT/CAB/SG/DGT/DAM du 18 mai 2016 instituant des plaques 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté n° 018/MAEP/CAB/SG/DEP du 22 janvier 2007 portant réglementation de la pêche dans les eaux continentales - Arrêté n°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 28 janvier 2015 portant réglementation de la pêche sur le Lac du barrage de Nangbéto (prise en compte de l'article 11 alinéa 1 de la Directive N°04/2014/CM/UEMOA pour harmoniser le montant du permis de pêche à 20.000 FCFA). Il modifie l'arrêté n° 25/MAEP/CAB/SG/DEP du 18 mai 2006 portant réglementation de la pêche sur le Lac artificiel du barrage 	Insuffisance de moyens logistiques Insuffisance dans la sensibilisation et dans la vulgarisation des textes en vigueur	

	d'immatriculation obligatoires pour tout engin flottant non soumis aux conventions de l'OMI	<p>de Nangbéto</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté n° 68/10/MAEP/Cab/SG/DPA du 04 août 2010 fixant les modalités d'exploitation des ressources halieutiques dans les eaux marines sous juridiction togolaise - Arrêté n° 143/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 07 août 2015 portant réglementation de l'utilisation des hormones en aquaculture au Togo (prise en compte de la directive N°04/2014/CM/UEMOA en matière de réglementation des intrants, article 45) - Arrêté n° 043/MAEP/SG/DEP du 20 avril 2007 portant fixation des conditions d'exportation, d'importation, de production et de mise sur le marché des denrées alimentaires d'origine animale et/ou halieutique (Article 52 Directive N°04/2014/CM/UEMOA). - Arrêté interministériel n° 10/MCPT/MEF du 7 mai 1996 instituant l'immatriculation obligatoire des pirogues motorisées en République Togolaise (prise en compte de l'article 26 de la directive N°04/2014/CM/UEMOA). - Arrêté ministériel N° 017/MIT/CAB/SG/DGT/DAM du 18 mai 2016 instituant des plaques d'immatriculation obligatoires pour tout engin flottant non soumis aux conventions de l'OMI 		
ADMINISTRATIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'organisme national chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM) décret n° 2014-113/PR en date du 30 avril 2014 relatif à l'action de l'Etat en mer (Haut Conseil pour la Mer sous l'autorité du Président de la République, Conseiller pour la mer, Préfecture maritime - Délivrance d'autorisation de pêche (industrielle, pêche artisanale) - Délivrance d'attestation de validation d'importation des produits de pêche (mesure pour lutter contre la pêche INN) - Registre des navires de pêche industrielle et de pêche artisanale (prise en compte de l'article 36 de la Directive N°04/2014/CM/UEMOA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance d'autorisation d'installation piscicole - Immatriculation des pirogues de pêche artisanale maritime - Délivrance de carte professionnelle (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs.) - Délivrance d'autorisation d'importation des alevins (prise en compte de l'article 21 de la Directive N°04/2014/CM/UEMOA) - Campagne d'évaluation des espèces pélagiques dans la ZEE Togo (UEMOA, 2012) et des espèces démersales dans la ZEE Togo (UEMOA, 2015) - Enquête -cadre de la pêche continentale (UEMOA, 2012) et de la pêche artisanale maritime (UEMOA, 2015) - Suivi des débarquements de la pêche continentale (UEMOA, 2015) - Registre des navires de pêche industrielle et de pêche 		

		<p>artisanale (prise en compte de l'article 36 de la Directive N°04/2014/CM/UEMOA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de plans de gestion élaborés de manière participative avec l'implication des acteurs de la pêche (plan de gestion des pêcheries de la senne de plage (2012) ; Plan de gestion des pêcheries du Lac de Nangbéto (2013) ; Plan de gestion des pêcheries du barrage de Koumfab (2014) ; Plan de gestion du système lagunaire (2015) - Mise en place d'organes de gestion locale de la pêche (comités de gestion, de surveillance etc.) 		
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--